

L'AGENCE DE L'EAU VOUS INFORME SUR LA FISCALITÉ DE L'EAU

2026

Pour les ménages, les redevances (sur l'eau potable et l'assainissement collectif) représentent environ 12 % de la facture d'eau. Un ménage de 3-4 personnes, consommant 120 m³/an, dépense en moyenne 44 € par mois pour son alimentation en eau potable, dont 5,1 € par mois pour les redevances.

↳ 528 € / an

14,4% (91,8 M€)
payés par les collectivités **via les redevances de prélèvement sur la ressource en eau, pour performance des réseaux d'eau potable, pour performance des systèmes d'assainissement collectif**



61,6% (392,2 M€)
payés par les abonnés **via la redevance sur la consommation d'eau potable.**

17,2% (109,5 M€)
payés par les industriels et les activités économiques **via la redevance de pollution et de prélèvement sur la ressource en eau.**



2,3% (14,5 M€)
payés par les pêcheurs, chasseurs, propriétaires de canaux ou d'ouvrages de stockage.

0,9% (5,6 M€)
payés par les irrigants et les éleveurs **via les redevances de pollution et de prélèvement sur la ressource en eau.**



3,7% (23,5 M€)
payés par les distributeurs de produits phytosanitaires et répercutés sur le prix des produits **via la redevance de pollution diffuse.**

MONTANT PRÉVISIONNEL DES REDEVANCES EN 2026: 637,1 M€

Les redevances 2026 correspondent à l'année d'activité 2025

Pour toutes les redevances, les taux sont fixés par le conseil d'administration de l'agence de l'eau où sont représentées toutes les catégories d'utilisateurs de l'eau, y compris les consommateurs.

UNE REDISTRIBUTION SOUS FORME D'AIDES

18,6% (93,2 M€)
aux collectivités **pour la restauration et la protection des milieux aquatiques et de la biodiversité**: zones humides, cours d'eau, trames écologiques.



34% (170,5 M€)
aux services publics **pour l'épuration des eaux usées et la gestion des eaux pluviales.**

9,6% (48,2 M€)
pour les économies d'eau (collectivités, agriculture, industrie...)



4% (20,2 M€)
aux collectivités, aux associations, aux organismes consulaires..., **pour l'animation des politiques de l'eau**: études, connaissances, réseaux de surveillance des eaux, éducation, information.

22,4% (112,1 M€)
pour la restauration et la protection de la ressource en eau potable, protection des captages.



1,2% (6 M€)
à la **solidarité internationale**: accès à l'eau ou à l'assainissement pour les populations démunies.

3,5% (17,5 M€)
aux acteurs économiques non agricoles **pour la réduction des pollutions industrielles.**



6,7% (33,5 M€)
aux exploitants agricoles **pour des actions de réduction des pollutions dans l'agriculture.**

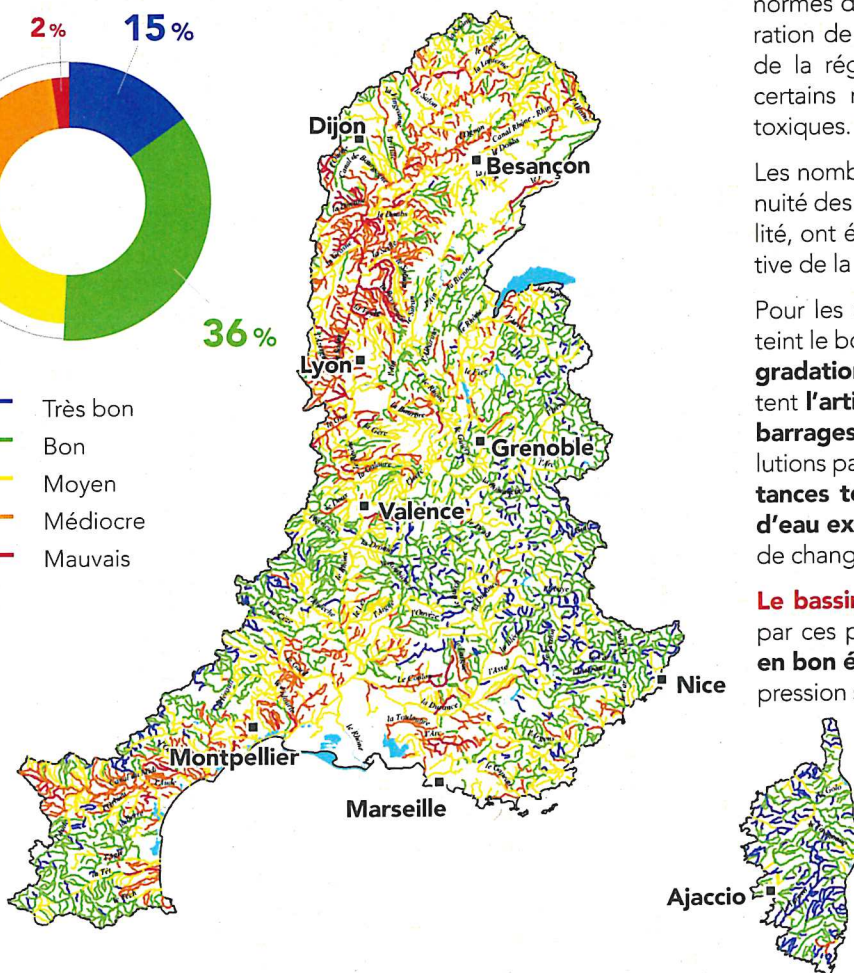
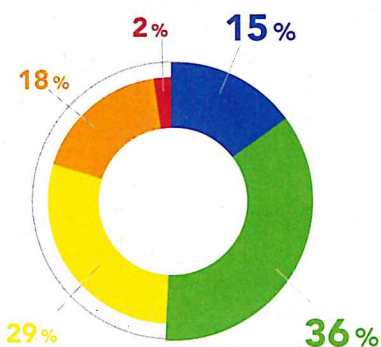
MONTANT PRÉVISIONNEL DES AIDES EN 2026: 501,2 M€

- Ces montants n'intègrent pas les crédits Fonds vert versés par l'État pour accompagner la stratégie nationale biodiversité (SNB 2030) et la renaturation des villes et des villages.
- **Solidarité envers les communes rurales**: l'agence de l'eau soutient, à des taux préférentiels, les actions des communes rurales situées dans le zonage de solidarité du 12e programme pour rénover leurs infrastructures d'eau et d'assainissement.
- **L'agence de l'eau contribue également au financement** de l'Office français de la biodiversité (OFB) et des parcs nationaux. Le montant de cette contribution pour 2026 s'élève à 108,3 M€.

QUALITÉ DES EAUX

État écologique des cours d'eau

Données 2021



La moitié des cours d'eau du bassin Rhône-Méditerranée est en bon état écologique.

L'amélioration de la qualité écologique des cours d'eau reflète une baisse très nette de la pollution d'origine domestique et industrielle. Cette amélioration est le fruit de la mise aux normes de la quasi-totalité des stations d'épuration de nos bassins, ainsi que de l'évolution de la réglementation qui interdit l'usage de certains micropolluants, notamment les plus toxiques.

Les nombreux travaux visant à rétablir la continuité des cours d'eau, à leur rendre leur naturalité, ont également permis une évolution positive de la faune et la flore peuplant ces milieux.

Pour les masses d'eau n'ayant pas encore atteint le bon état, les **principales causes de dégradation de la qualité des cours d'eau** restent **l'artificialisation de leur lit, les seuils et barrages qui barrent les cours d'eau**, les pollutions par les **pesticides** et les **rejets de substances toxiques**, ainsi que les **prélèvements d'eau excessifs**, notamment dans un contexte de changement climatique.

Le bassin de Corse est relativement épargné par ces pressions, **91 % de ses rivières sont en bon état**. Toutefois, un accroissement de la pression sur la ressource en eau est constaté.

La qualité des rivières sur smartphone et tablette



Appli qualité rivière

Découvrez l'état de santé des rivières en France avec l'application mobile de l'agence de l'eau.

Bassin Rhône-Méditerranée

- > 16 millions d'habitants
- > 20 % du territoire français
- > 20 % de l'activité agricole et industrielle
- > 40 % de l'activité touristique
- > 11 000 cours d'eau de plus de 2 km

Bassin de Corse

- > 338 000 habitants permanents
- > 3,5 millions de touristes chaque année
- > 3 000 km de cours d'eau
- > 1 000 km de côtes